

entendu quelques-unes de ses suggestions et de ses critiques.

J'ai également écouté avec intérêt les remarques de l'honorable député de Renfrew-Sud (M. Greene). De fait, à un certain moment, j'ai cru qu'il allait demander à devenir membre de notre parti. Il a fait, à mon avis, des observations très justes au sujet de la présente mesure et des restrictions qu'elle comporte. Ses suggestions étaient très pertinentes et j'ose croire que le ministre des Finances (M. Gordon) a prêté attention aux remarques de l'honorable député.

Les membres de notre groupe ont demandé avec insistance la création d'un ministère des relations fédérales-provinciales afin que les gouvernements des deux échelons puissent se consulter fréquemment sur des questions d'intérêt commun. Au sujet du présent bill, le gouvernement a dû convoquer une conférence et j'ai constaté avec plaisir que le premier ministre s'était rallié à notre façon de voir, car il a mentionné, récemment, dans un communiqué, qu'à son avis, il était nécessaire d'établir un secrétariat chargé des relations fédérales-provinciales.

Ce n'est là qu'un des domaines où notre influence s'est fait sentir, car l'opposition a joué un très grand rôle au cours de la présente session. Elle a permis au gouvernement de corriger, jusqu'à un certain point, nombre d'erreurs qu'il avait commises mais, comme l'a mentionné le représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), il est très difficile d'être à la hauteur de la tâche, car le gouvernement ne cesse de faire des faux pas. Toutefois, nous nous réjouissons de la contrition du gouvernement et nous sommes particulièrement heureux qu'il accepte notre position en matière de relations fédérales-provinciales.

Je sais que tous les députés ont reçu des lettres et des résolutions des municipalités et des syndicats d'employés municipaux qui s'inquiètent du malencontreux retard qui a été apporté à la présentation de cette mesure à la Chambre. Il est heureux que le gouvernement ait pu obtenir l'assentiment des provinces, lors de la conférence fédérale-provinciale, et que nous reprenions l'étude du bill avant l'ajournement, car les personnes qui m'ont écrit laissaient entendre que le gouvernement baissait constamment dans leur estime par suite de la lenteur dont il avait fait preuve à l'égard de la mesure. Je sais que d'autres représentants ont reçu des lettres semblables.

Je n'ai pas l'intention de répéter ce qu'a dit le député de Burnaby-Richmond (M. Prittie), porte-parole de notre groupe. Toutefois—et je parle maintenant à titre de socio-démocrate—le régime projeté n'est rien d'autre qu'un cataplasme que l'on appliquera sur

cet ulcère qu'est le chômage. C'est pourquoi nous voulons que le cataplasme soit aussi efficace que possible. Il nous arrive de nous mêler dans nos métaphores; j'ajouterai seulement que le projet de loi est un pas dans la bonne voie. N'empêche que le montant en cause n'est pas assez élevé pour répondre aux besoins qui se feront sentir d'ici quelques mois. Il faudrait élargir les cadres du bill. Nous nous réjouissons de l'adoption de la mesure, puisqu'elle aura un certain effet sur le chômage, mais je tiens à signaler que la situation du chômage n'a guère changé depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, par rapport à ce qu'elle était l'hiver dernier.

J'adresse une autre demande au ministre. Je constate qu'il m'écoute, et j'en suis flatté. Le bill ne vise que les municipalités, alors qu'en vertu de l'ancien programme des travaux d'hiver, le gouvernement précédent consentait effectivement des prêts à des organismes qui n'étaient pas des municipalités, par exemple, des districts d'irrigation, des services d'approvisionnement en eau et autres organismes du même genre. Si l'on veut que la mesure soit profitable aux petits districts et organismes, je demande instamment au gouvernement de songer à maintenir la ligne de conduite qu'avait adopté l'ancien gouvernement à l'égard du programme des travaux d'hiver, c'est-à-dire d'accorder des prêts aux organismes dont la situation financière est solide, qui sont avantageux au point de vue social et bien administrés.

Je vois qu'un député ministériel m'applaudit. Vous savez, monsieur l'Orateur, nous partageons souvent les mêmes idées, et lorsque nous nous fondons sur notre expérience pour faire des propositions, les députés de l'arrière-ban, en face, y souscrivent souvent. Cela nous fait plaisir, et ils n'ont qu'à s'armer d'un peu de courage pour nous appuyer.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Lamoureux, passe à l'étude des articles.)

Sur l'article 1—*Titre abrégé.*

L'hon. M. Churchill: Je comprends que le ministre ait un engagement très important maintenant, mais à l'étape précédente, il a mentionné qu'il avait un certain nombre d'amendements à proposer et que nous ne pourrions peut-être pas les adopter tous ce soir. Pourrait-il nous dire d'avance combien d'amendements il y a et quelle est leur nature? Je ne sais pas si cela convient ou non, mais cela serait plus utile au comité que d'attendre qu'on nous en saisisse à mesure que nous étudierons les articles.